



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division de la scolarité**

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ  
Téléphone  
04 90 27 76 35  
Fax  
04 90 82 96 79  
Mél.  
michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Avignon, le 6 mai 2013

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à  
Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré

**Objet :** Procédures d'orientation : APPEL

**Référence :** Bulletin Départemental de mai 2013

La présente note a pour objet de préciser l'organisation départementale des commissions d'appel.

Il importe de maintenir la qualité du dialogue avec les familles afin de ne recourir à cette procédure d'appel que lorsque des circonstances particulières le justifient.

	6 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>nde</sup>
Date limite de dépôt du recours en appel	vendredi 21 juin 2013	vendredi 21 juin 2013	lundi 17 juin 2013	lundi 17 juin 2013
Commission s d'appel	mardi 25 juin 2013 8h30	mardi 25 juin 2013 8h30	mercredi 19 juin 2013 8h30	jeudi 20 juin 2013 8h30

Le délai réglementaire de 3 jours ouvrables est à respecter entre la réception de la notification de la décision d'orientation et la formulation du recours en appel par la famille. Au cours de l'entretien, je vous invite à faire signer à la famille concernée l'accusé de réception (annexe 1) que vous aurez complété et que vous conserverez.

**Information des familles**

En cas d'appel, l'information des familles est obligatoire.

Il appartient au chef d'établissement d'informer les familles (ou l'élève majeur) des modalités d'appel :

- déroulement de la procédure ;
- nom et adresse professionnelle du président de la sous-commission ;
- possibilité de demander par écrit au président de la sous-commission d'être entendu et d'adresser tout document susceptible de compléter l'information de la sous-commission.

Le chef d'établissement peut communiquer à la demande de la famille, le nom et l'adresse des représentants des associations de parents d'élèves présents à la commission.



### Préparation des sous-commissions

#### **Composition :**

Des sous-commissions siègent pour chaque niveau dans une zone géographique de proximité : la liste de ces commissions (lieu, président, assesseurs, directeur de CIO), et la liste des EPLE concernés sont jointes en annexe 2.

Dès connaissance de tous les cas d'appel, au plus tard la veille de la commission à midi, le chef d'établissement d'origine envoie par **fax à la direction académique de Vaucluse, service de la scolarité : Michèle BRAINIEZ au 04 90 27 76 79 et au président de la commission**, le bordereau de recensement des cas d'appel (annexe 3).

Le président de la commission fixe les heures des convocations et communique en retour de fax à l'établissement d'origine le bordereau renseigné.

Les personnels convoqués pour siéger et qui en seraient empêchés, doivent le signaler immédiatement à la Direction académique service de la scolarité (04 90 27 76 35) afin que le remplacement soit assuré. L'absence du Conseiller d'orientation psychologue peut entraîner l'annulation de l'appel.

### Rôle de chacun

#### **Le chef d'établissement d'origine :**

- prépare les convocations des professeurs principaux (annexe 4)
- faxe au CIO et à la direction académique service de la scolarité : Michèle BRAINIEZ au 04 90 27 76 79 le bordereau de recensement des cas d'appel, avec les heures de convocation ;
- fait préparer les dossiers d'appel et le bordereau des dossiers présentés en appel (annexe 5) qui seront donnés au premier professeur convoqué et qui les apportera.

#### **Le président :**

- reçoit l'arrêté de la direction académique.
- fixe les heures des convocations
- remplit les notifications aux familles en motivant les décisions
- établit le procès verbal

#### **Le chef d'établissement support :**

- facilite les travaux de la commission en préparant l'accueil (salle de réunion, d'attente, fax....)

Chaque dossier comprendra :

- le dossier d'orientation original dont le cadre "appel" sera **renseigné clairement et signé par le chef d'établissement** ;
- sept exemplaires des bulletins scolaires de l'année en cours ;
- le courrier de la famille éventuellement adressé au président de la sous-commission ;
- le cas échéant, tout document susceptible d'éclairer la commission (certificat médical...)



### Déroulement de la commission d'appel

Le président rappelle aux membres leur devoir de réserve.

Le professeur de la classe et le COP présentent la situation de l'élève à l'ensemble de la commission en dehors de la présence de l'élève.

3/3

La famille est entendue à son tour par la commission, en dehors de la présence du professeur et du COP.

La délibération se fait en l'absence des parties précitées.

Des précisions complémentaires sur le déroulement de cette instance seront apportées lors de la réunion d'harmonisation des présidents des sous-commissions d'appel le 17 juin 2013 à 14 heures à la direction académique.

Le président remettra au dernier professeur principal entendu :

- l'ensemble des dossiers (dûment renseignés) des élèves de son établissement,
- la copie du bordereau récapitulatif des dossiers présentés en appel, dûment complété et signé (annexe 5).

Ce professeur principal remettra le jour même l'ensemble de ces documents au chef d'établissement d'origine.

Les notifications individuelles de décision de la commission d'appel sont envoyées aux familles le jour même par le président de la commission d'appel (annexe 6).

**A l'issue de la commission d'appel, le président faxe aussitôt à la direction académique (04.90.27.76.79) le procès verbal de la commission ainsi que les bordereaux complétés et signés des dossiers présentés en appel (annexe 5).**

#### Attention :

Au **niveau fin de 3<sup>ème</sup>**, lorsque la décision d'appel entraîne une modification des vœux d'orientation et d'affectation, le chef d'établissement prendra toutes les dispositions nécessaires pour la **saisie des vœux sur AFFELNET**.

Pour le **niveau fin de 2<sup>nde</sup>**, c'est la direction académique qui saisira les vœux d'affectation si nécessaire, après la commission d'appel.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces procédures afin d'éviter tout vice de forme ou tout contentieux avec les familles.

**Signé par : Bernard LELOUCH**



Annexe 1

ACCUSE DE RECEPTION  
DE LA NOTIFICATION  
DE DECISION D'ORIENTATION

Année scolaire 2013-2014

**Document à conserver par le chef d'établissement à l'issue de l'entretien**

Un double sera remis à l'élève et/ou sa famille

Je, soussigné(e) M  parent de l'élève (élève) (1)

actuellement scolarisé(e) en classe de  dans l'établissement suivant

certifie avoir été reçu(e) par le chef d'établissement ou par son représentant

le .....à .....h.

Je reconnais par ailleurs avoir été informé(e) de la décision motivée du chef d'établissement.

- de ne pas autoriser le passage de mon enfant (mon passage) (1) en classe de .....

Vous disposez à compter de la date de remise de cette lettre d'un délai de **TROIS JOURS OUVRABLES** pour faire appel de cette décision auprès du président de la sous-commission d'appel en faisant parvenir, au chef d'établissement de votre enfant, la fiche de liaison, (dossier d'orientation) ainsi que toutes les pièces que vous jugerez utile de joindre pour éclairer la commission d'appel.

Vous devrez alors être entendus par la commission d'appel. Dans ce cas, vous prendrez contact, la veille de la commission avec le chef d'établissement de votre enfant qui vous indiquera le lieu, la date et l'heure de votre passage en commission.

Le conseiller d'orientation psychologue et un professeur de la classe de votre enfant désigné par le chef d'établissement seront également présents lors de cette instance, avec voix consultative.

Je reconnais avoir été informé(e) des possibilités qui me sont offertes en matière de recours et des conditions dans lesquelles je peux l'exercer.

Fait à

Le                    juin 2013,                    à                    heures

Signature du parent de l'élève mineur (ou de l'élève mineur)

Nom et adresse professionnelle du président de la sous-commission

Président

Adresse

(1) cocher la case utile

**COMMISSION D'APPEL NIVEAU 6ème : mardi 25 juin 2013 8h30**

NIVEAU	DISTRICT	SIEGE	ETABLISSEMENT RATTACHE	PRESIDENT	ASSESEURS	DIRECTEUR DE C.I.O.
6 <sup>ème</sup>	AVIGNON CAVAILLON	<p><b>Collège Vallée du Calavon</b> Hameau de Coustellet 84220 CABRIERES D'AVIGNON tél : 04 90 76 77 70 fax : 04 90 76 77 79</p>	<p>J. Brunet, A. Mathieu, F. Mistral, G. Philipe, J. Roumanille, J. Vernet, J. Viala, A. Tavan, J Verne, D. Diderot, Voltaire, Lou Vignarès, C de Gaulle, Le Calavon, Le Luberon, P. Gauthier, C. Hugues, R. Parks, J. Bouin, M. Mauron, M. Pagnol, A. Camus, Pays des Sorgues, Anne Frank, J Garcin</p>	<p><b>Catherine JULLIAN</b>  CLG François RASPAIL CARPENTRAS Tél. : 04 90 63 04 41 Fax : 04 90 67 28 70</p>	<p><b>Jean-Philippe GUY</b>  CLG Alphonse DAUDET CARPENTRAS  -  <b>Ludovic POUGET</b>  CLG P Eluard BOLLENE</p>	<p><b>Michel CONIL</b>  C.I.O. CARPENTRAS</p>
6 <sup>ème</sup>	CARPENTRAS ORANGE	<p><b>Collège JH Fabre</b> 387 avenue du Mt Ventoux 84208 CARPENTRAS tél : 04 90 63 05 83 fax : 04 90 60 56 90</p>	<p>A. Daudet, JH. Fabre, F. Raspail, A. Silve, C. Doche, J. D'arbaud, A. Malraux, Sault, Arausio, J. Giono, B. Hendricks, H. Boudon, P. Eluard, Vallis Aeria, A. de St Exupéry, V. Schoelcher</p>	<p><b>Vincent JULLIEN</b>  CLG Paul GAUTHIER CAVAILLON Tél. : 04 90 71 15 96 Fax : 04 90 71 27 74</p>	<p><b>Eric DESCHARMES</b>  CLG A. CAMUS LA TOUR D'AIGUES  -  <b>Jean-Paul BOTTERO</b>  CLG Vallée du Calavon CABRIERES D'AVIGNON</p>	<p><b>Aline CHAMPOLLION</b>  C.I.O. CAVAILLON</p>

**COMMISSION D'APPEL NIVEAU 4ème : mardi 25 juin 2013 8h30**

NIVEAU	DISTRICT	SIEGE	ETABLISSEMENT RATTACHE	PRESIDENT	ASSESEURS	DIRECTEURS DE C.I.O.
4ème	<b>AVIGNON CAVAILLON</b>	<b>Collège Gérard PHILIPPE</b> 75, rue P. Picasso AVIGNON Tél. : 04 90 81 00 65 Fax : 04 90 89 13 91	J. Brunet, A. Mathieu, F. Mistral, G. Philippe, J. Roumanille, J. Vernet, J. Viala, A. Tavan, J Verne, D. Diderot, Voltaire, Lou Vignarès, C de Gaulle, Le Calavon, Le Luberon, P. Gauthier, C. Hugues, R. Parks, J. Garcin, M. Mauron, M. Pagnol, A. Camus, Pays des Sorgues, A. Frank, J Bouin	<b>Hubert BAUDOIN</b>  CLG V Aeria VALREAS Tél. : 04 90 35 54 00 Fax : 04 90 35 04 08	<b>Bernard CAYOL</b>  Collège Paul ELUARD BOLLENE  <b>Joëlle CHARPAIL</b>  CLG V SCHOELCHER Ste CECILE LES VIGNES	<b>Marie TRONCHET</b>  C.I.O. ORANGE
4ème	<b>CARPENTRAS ORANGE</b>	<b>Collège Jean GIONO</b> Av. Carles Dardun ORANGE Tél. : 04 90 51 28 00 Fax : 04 90 51 28 20	A. Daudet, JH. Fabre, F. Raspail, A. Silve, C. Doche, J. D'arbaud, A. Malraux, Sault, Arausio, J. Giono, B. Hendricks, H. Boudon, P. Eluard, Vallis Aeria, A. de St Exupéry, V. Schoelche	<b>Annie ENCARNACAO</b>  CLG M. Pagnol PERTUIS Tél. : 04 90 79 08 50 Fax : 04 90 09 72 27	<b>Florent BRIARD</b>  CLG A Mathieu AVIGNON  <b>Sandrine ALONSO</b>  CLG du Pays des Sorgues LE THOR	<b>Henri CREPET</b>  C.I.O. AVIGNON

COMMISSION D'APPEL NIVEAU 3<sup>ème</sup> : mercredi 19 juin 2013 8h30

NIVEAU	DISTRICT	SIEGE	ETABLISSEMENT RATTACHE	PRESIDENT	ASSESEURS	DIRECTEUR DE C.I.O.
3 <sup>ème</sup>	AVIGNON	<b>Collège Jules VERNE</b> Domaine de Fargues BP 197 LE PONTET Tél. : 04 90 31 50 00 Fax : 04 90 31 49 97	A. Mathieu F. Mistral, G. Philip J. Vernet, A. Frank, LP R. Schuman ,J. Brunet, A. Tavan,	<b>Brigitte DURRIEU</b> Collège C Doche PERNES LES FONTAINES Tél. : 04 90 66 59 46 Fax : 04 90 66 41 83	<b>Eric DESCHARMES</b> Collège A Camus LA TOUR D'AIGUES  <b>Jacques AGUILERA</b> LP A. Dumas CAVAILLON	<b>Aline CHAMPOLLION</b>  C.I.O. CAVAILLON
3 <sup>ème</sup>	AVIGNON CAVAILLON	<b>Collège Jean BRUNET</b> 51 Ch de Malpeigné B.P. 787 AVIGNON Tél. : 04 90 82 04 80 Fax : 04 90 82 99 55	LP Sorgues . Roumanille P. Gauthier, D. Diderot, Voltaire, J Viala, M. Casares, SEP A. Benoit, Clg Viala, J. Verne, Lou Vignarès, LP Domaine d'Eguilles	<b>Chantal GAWRONSKI</b>  CLG Arausio ORANGE Tél. : 04 90 34 52 52 Fax : 04 90 51 06 25	<b>Nadine HOURDEQUIN</b> CLG F Raspail CARPENTRAS  <b>Sandy-David NOISETTE</b>  Cité scolaire J d'Arbaud VAISON LA ROMAINE	<b>Michel CONIL</b>  C.I.O. CARPENTRAS
3 <sup>ème</sup>	CAVAILLON	<b>Collège Rosa PARKS</b> 340 Av F. Mitterrand CAVAILLON Tél. : 04 32 50 00 10 Fax : 04 90 71 87 66	R. Parks C. De Gaulle, Le Calavon, C. Hugues Le Luberon, J. Garcin, M.Mauron, M. Pagnol, A. Camus, Pays des Sorgues, SEP Apt, SEP Val de Durance,	<b>Bernard NAHON</b>  CLG A Francks MORIERES LES AVG Tél. : 04 90 33 27 20 Fax : 04 90 32 50 75	<b>Odile HUET</b> CLG H Boudon BOLLENE  <b>Kaci DIHA</b>  Lycée Ph de Girard AVIGNON	<b>Marie TRONCHET</b>  C.I.O. ORANGE
3 <sup>ème</sup>	CARPENTRAS	<b>Collège Alphonse DAUDET</b> Rue J. Monnet BP 31 CARPENTRAS Tél. : 04 90 60 49 00 Fax : 04 90 63 23 95	A. Daudet, JH. Fabre, F. Raspail, A. Silve, C. Doche, J. D'arbaud, A. Malraux, Clg Sault, SEP JH Fabre, LP V Hugo	<b>Christian GUILLAUME</b> Collège G Philippe AVIGNON Tél. : 04 90 81 00 65 Fax : 04 90 89 13 91	<b>Henriette PEREZ</b>  CLG A. Tavan AVIGNON- MONTFAVET  <b>Franck VASSE</b>  LP Eguilles VEDENE	<b>Michèle BRULE</b>  C.I.O. AVIGNON
3 <sup>ème</sup>	ORANGE	<b>Collège ST EXUPERY</b> 16 chemin de la Roquette BEDARRIDES Tél. : 04 90 33 09 71 Fax : 04 90 33 11 62	Arausio, J. Giono B. Hendricks, H. Boudon, P. Eluard, Vallis Aeria, A. de St Exupéry, V. Schoelcher, LP A. Briand, LP.Argensol, LP.Revoul	<b>Hervé CUVILLIER</b>  CLG Lou Vignarès VEDENE Tél. : 04 90 32 39 58 Fax : 04 90 23 39 90	<b>Marie-Christine CARDELLI</b> LP R. Char AVIGNON  <b>Sylvie MORDANT</b> CLG Anselme Mathieu AVIGNON	<b>Henri CREPET</b>  C.I.O. AVIGNON



**COMMISSION D'APPEL NIVEAU SECONDE : jeudi 20 juin 2013 à 8h30**

NIVEAU	DISTRICT	SIEGE	ETABLISSEMENT RATTACHE	PRESIDENT	ASSESEURS	DIRECTEUR DE C.I.O.
2nde	AVIGNON 1	<p><b>Lycée René CHAR</b> 2, rue A. Renoir AVIGNON Tél. : 04 90 88 04 04 Fax : 04 90 89 99 93</p>	<p>R. Char Th. Aubanel A. Benoît</p>	<p><b>Brigitte GAY</b>  Lycée L. Aubrac BOLLENE Tel. : 04 32 80 31 90 Fax : 04 32 80 32 00</p>	<p><b>Claude PERNET</b>  Lycée de l'Arc ORANGE  <b>Philippe KELLER</b>  Lycée Viticole ORANGE</p>	<p><b>Aline CHAMPOLLION</b>  C.I.O.  CAVAILLON</p>
2nde	AVIGNON 2	<p><b>Lycée Philippe de GIRARD</b> 138, rte de Tarascon AVIGNON Tél. : 04 13 95 10 00 Fax : 04 90 88 72 46</p>	<p>F. Mistral Ph. De Girard F. Pétrarque L. Giraud</p>	<p><b>Jean-Pierre COHEN COUDAR</b> Cité scolaire Charles de Gaulle APT Tel. : 04 90 74 11 19 Fax : 04 90 74 05 64</p>	<p><b>Christophe MICHEL</b> Lycée I. DAUPHIN CAVAILLON  <b>Mireille AUGUSTYNOWICZ</b> Lycée A Benoît L'ISLE SUR LA SORGUE</p>	<p><b>Marie TRONCHET</b>  C.I.O.  ORANGE</p>
2nde	CARPENTRAS	<p><b>Lycée V Hugo</b> 139 avenue V Hugo 84208 CARPENTRAS Cedex  Tél : 04 90 63 12 32 Fax : 04 90 63 98 91</p>	<p>V. Hugo J.H. Fabre De L' Arc L. Aubrac Vaison la Rom</p>	<p><b>Jean-Michel HERZ</b>  Lycée Théodore Aubanel AVIGNON Tel. : 04 90 16 36 00 Fax : 04 90 85 49 01</p>	<p><b>Frédéric AUBERT</b>  Lycée Ismaël Dauphin CAVAILLON  <b>Christine CAVALLI</b> Lycée R Char AVIGNON</p>	<p><b>Henri CREPET</b>  C.I.O.  AVIGNON</p>

<p><b>2nde</b></p>	<p><b>CAVAILLON</b>  <b>Commission 1</b></p>	<p><b>Lycée Ismaël DAUPHIN</b> Rue Pierre Fabre CAVAILLON Tél. : 04 90 71 09 81 Fax : 04 90 78 14 42</p>	<p>I. Dauphin Val-de-Durance APT</p>	<p><b>Christiane GINESTET</b>  Lycée V. Hugo CARPENTRAS Tél. : 04 90 63 12 32 Fax : 04 90 63 98 91</p>	<p><b>Isabelle LATGER</b>  Lycée T Aubanel AVIGNON  <b>Marc JAILIN</b>  Lycée F Mistral AVIGNON</p>	<p><b>Michel CONIL</b>  C.I.O. CARPENTRAS Représenté par Samira SADOUNI COP</p>
<p><b>2nd</b></p>	<p><b>CAVAILLON</b>  I <b>Commission 2</b></p>	<p><b>Lycée Ismaël DAUPHIN</b> Rue Pierre Fabre CAVAILLON Tél. : 04 90 71 09 81 Fax : 04 90 78 14 42</p>	<p>. Dauphin Val-de-Durance APT</p>	<p><b>Bernard SEON</b> Lycée Ph de Girard AVIGNON Tél : 04 13 95 10 00 Fax : 04 90 88 72 46</p>	<p><b>Marie-Christine CARDELLI</b> Lycée R Char AVIGNON  <b>Jean-Louis MARTINO</b> Cité scolaire JH Fabre CARPENTRAS</p>	<p><b>Michel CONIL</b>  C.I.O. CARPENTRAS</p>

Année scolaire 2013-2014

**BORDEREAU DE RECENSEMENT DES CAS D'APPEL**

Fax de l'établissement d'origine :

Cachet de l'établissement d'origine :

6<sup>ème</sup>       4<sup>ème</sup>       3<sup>ème</sup>       2<sup>nde</sup>

Cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce bordereau

Nombre d'élèves : .....

NOM de l'élève	Prénom	Classe	Heure de convocation*

\* L'établissement d'origine renseigne l'entête et les trois premières colonnes (Nom, prénom, classe).

\* Le président de la commission renseigne la dernière colonne (heure de convocation).

Avignon, le juin 2013

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

Le Directeur académique  
des services de l'éducation nationale

**Division de la scolarité**

à  
Madame, Monsieur le professeur principal  
S/C du chef d'établissement

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ  
Téléphone  
04 90 27 76 35  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

**Objet : Sous-commission d'appel Année scolaire 2013-2014**

En votre qualité de professeur de la classe de ....., je vous prie de participer à la  
sous-commission d'appel du niveau .....

**49 rue Thiers  
84077 Avignon**

Le ..... à .....heures

Au .....

Votre présence est indispensable.

Votre rôle consiste à présenter à la sous-commission les arguments du conseil de classe qui  
ont conduit le chef d'établissement à prendre la décision d'orientation soumise à l'appel.

**Bernard LELOUCH**

PS : cette convocation sera renseignée par le chef d'établissement d'origine suivant les  
indications qui lui auront été fournies par le président de la sous-commission.





Avignon, le

le Directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
à

Madame, Monsieur,

Nom de l'élève :

Prénom :

Vous avez souhaité que la décision d'orientation proposée à votre enfant pour la rentrée scolaire 2013 soit examinée par la commission d'appel.

Celle-ci, réunie réglementairement, a pris connaissance de l'ensemble du dossier de votre enfant et a entendu des avis autorisés.

Je vous informe que la commission d'appel a décidé :

de donner une suite favorable à votre recours concernant la (ou les) voies d'orientation demandée(s), **accord pour le passage en** :

de ne pas donner une suite favorable à votre recours concernant la ou les voies d'orientation demandée(s), **refus du passage en** :

Motif du refus :

.....  
.....  
.....  
.....

La présente décision est définitive, au terme du décret 90-484 du 14 juin 1990.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la sous-commission d'appel

**Voie et délai de recours**

*Si vous estimez que la décision prise est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères CS 88010 30041 NIMES CEDEX.*

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision*